

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-171 **« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 73

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Présentation du rapport d'activités 2025 du SITOM Nord-Isère

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L. 5211-39 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU les statuts du SITOM Nord-Isère ;

CONSIDÉRANT que la CCPA est adhérente au SITOM Nord-Isère ;

M. Serge MERLE, vice-président délégué à la gestion des déchets, présente le rapport d'activités 2025 du SITOM Nord-Isère.

En 2024, l'unité de valorisation énergétique du SITOM (usine d'incinération de Bourgoin-Jallieu - 38) a accueilli, 166 571 tonnes de déchets, tonnage en hausse de 17 % par rapport à 2023. 163 966 tonnes ont été incinérées. Les sous-produits d'incinération ou résidus solides après incinération se sont élevés à 39 493 tonnes, soit 24 % du tonnage incinéré. Il s'agit pour 30 596 tonnes de mâchefers, 2 628 tonnes de métaux ferreux et 6 269 tonnes de résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM).

Pour le compte de la CCPA, le SITOM assure le traitement des ordures ménagères collectées sur les 10 communes adhérentes, soit 627 tonnes, sur l'année 2025. En complément, il a assuré le traitement d'une partie des encombrants broyés de la CCPA, soit 1 243 tonnes. 1 051 tonnes de refus de tri issus du centre de tri TRIVALO69 y ont également été traitées.

La performance énergétique des installations est en forte hausse par rapport à l'année 2024 avec un taux de 90,7 %. Ceci est lié à l'amélioration du fonctionnement de l'usine mais également aux nouveaux compteurs installés sur certains équipements d'autoconsommation d'énergie. L'unité de valorisation énergétique produit à la fois de la chaleur, via un réseau de chaleur urbain, et de l'électricité.

En 2025, le coût total (traitement + TGAP), s'est élevé à 128 € HT la tonne d'OMR (dont 113 € de coût de traitement et 15 € de TGAP), sans contribution à l'habitant. Le coût de traitement est en baisse par rapport à celui de 2024 : 113 € la tonne contre 118 € en 2024 (- 4,4 %). La TGAP quant à elle a augmenté de 7,1 % (+ 1 €).

Pour les encombrants, le coût de traitement était de 155 € HT dont 15 € de TGAP (en 2024, il était de 116 € HT). La forte augmentation (+34 %) est due au fait qu'en 2025, le SITOM a ajouté une prestation de broyage des encombrants apportés. En 2024, la CCPA faisait broyer les encombrants par un autre prestataire, à un coût plus élevé.

Le Conseil communautaire :

✓ PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du SITOM Nord-Isère pour 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le **09 OCT. 2026**

Publiée le **09 OCT. 2026**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN





381 783 MWh
de vapeur produite



5 200 équivalent
logements chauffés



166 571 tonnes
de déchets réceptionnées



de l'électricité pour
26 000 personnes



39 493 tonnes
de résidus produits et traités

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SOMMAIRE

Le mot du Président	4
Les temps forts 2025	5
Présentation du SITOM Nord-Isère	7
Un syndicat au service d'un territoire	8
L'organisation politique	10
L'organisation administrative	11
L'outil de traitement	12
La certification ISO 50 001	13
Synthèse technique	15
Process industriel	16
Déchets traités	18
Fonctionnement des fours	19
Les sous-produits	20
Consommations de l'UVE	21
Valorisation énergétique	22
Synthèse environnementale	25
En bref	26
Contrôle des rejets atmosphériques	26
Surveillance environnementale	28
Synthèse économique	31
Coût de l'outil de traitement	32
Grille tarifaire	33
Compte administratif	34
 En conclusion	 37

Ce rapport est établi conformément à l'article D 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015. Il a été présenté au Comité syndical du SITOM Nord-Isère lors de sa séance du 09 juin 2026.

Le présent rapport ainsi que le rapport destiné à la DREAL sont disponibles dans les locaux du SITOM Nord-Isère ainsi que sur le site internet www.sitom-ni.fr

“

Chers lecteurs,

L'année 2025 marque une étape importante pour notre installation, avec la première année complète d'exploitation après les importants travaux de modernisation engagés sur 2023 et 2024. Cette phase de consolidation a permis d'observer des progrès significatifs, tant en termes de performance énergétique que de valorisation des déchets, tout en révélant les ajustements encore nécessaires pour atteindre pleinement les objectifs fixés.

Dans un contexte d'évolution constante des exigences environnementales et réglementaires, notre structure poursuit ses efforts pour garantir un haut niveau de performances. Les résultats obtenus témoignent d'une dynamique positive, portée par l'engagement des équipes et des partenaires, malgré des aléas techniques encore présents.

Dans cette même volonté de transparence et de partage, le Pôle Déchets-Énergies s'ouvre désormais aux visites du grand public. Cette démarche traduit une ambition forte : faire de l'installation un véritable lieu pédagogique, accessible à tous. En accueillant des publics variés — scolaires, étudiants, associations et citoyens — le site offre l'opportunité de mieux comprendre les enjeux du traitement des déchets, les processus de valorisation énergétique et les défis de la transition écologique.

L'année écoulée confirme ainsi notre trajectoire : améliorer durablement la performance de l'outil industriel, renforcer la valorisation énergétique et poursuivre la réduction de notre empreinte environnementale. Les actions engagées et celles à venir s'inscrivent pleinement dans cette ambition.

Bonne lecture.

”

JEAN-PIERRE GIRARD
Président du SITOM Nord-Isère



Inauguration des travaux d'optimisation et de modernisation de l'UVE réalisés sur 2023 et 2024

869 visiteurs venus découvrir le Pôle Déchets-Energies dans le cadre d'un nouveau parcours pédagogique immersif au coeur du process industriel



Première ouverture dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine

Intervention du SITOM Nord-Isère au 39^{ème} Congrès d'AMORCE autour des leviers d'amélioration de la performance du service public de gestion des déchets.



Evolution statutaire actée par le Comité Syndical en vue de la prise de compétence tri par le SITOM Nord-Isère



LE SITOM NORD-ISÈRE

PRÉSENTATION

.....

1 Un syndicat au service d'un territoire

Le SITOM Nord-Isère est un **syndicat mixte de traitement des ordures ménagères**.

Il a été créé en 1983 sous la forme d'un syndicat d'études fédérant alors 4 syndicats du Nord-Isère cherchant une nouvelle solution de traitement suite à la fermeture de la décharge où ils acheminaient leurs déchets.



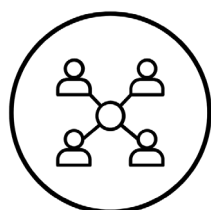
En 1986, la première unité de traitement par incinération avec récupération d'énergie verra le jour avec une capacité de traitement de 39 000 tonnes par an. Une extension sera réalisée en 1996, permettant le traitement de 80 000 tonnes par an.

Au fil des années, les adhésions de nouveaux territoires conduiront à la saturation de l'unité. En 2003, les élus décideront de la construction d'une nouvelle usine qui sera achevée en 2008, et qui est celle que nous connaissons aujourd'hui.

En 40 ans, le territoire du SITOM Nord-Isère est passé de 123 000 habitants à 405 011 habitants.

Il fédère aujourd'hui 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

2 syndicats de collecte, 3 communautés de communes (CC) et 1 communauté d'agglomération (CA). Son territoire s'étend sur 4 départements : l'Isère, l'Ain, la Savoie et le Rhône.



6
adhérents



197
communes



2 500
km²



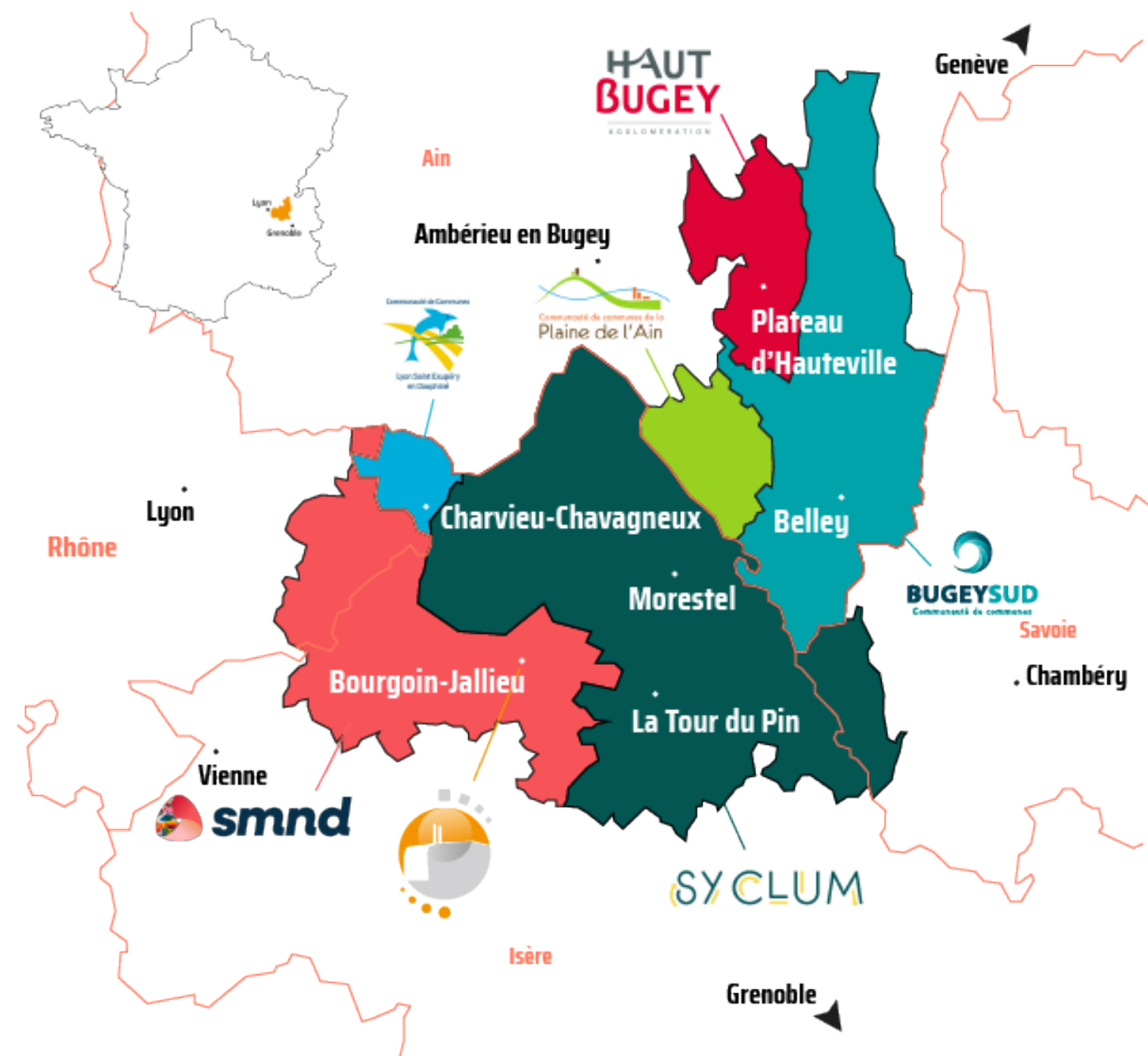
405 011
habitants

COMPÉTENCES

Le SITOM Nord-Isère exerce la compétence de **traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés par valorisation énergétique**.

Il exerce cette mission pour ses adhérents mais également pour des partenaires publics et privés, en fonction de la disponibilité de ses installations.

La collecte et tri sélectif sont de la compétence des adhérents.



SMND

40 communes - 176 818 habitants

SYCLUM

94 communes - 153 776 habitants

CC Bugey Sud

43 communes - 34 106 habitants

CC Lyon St Exupéry en Dauphiné

6 communes - 29 311 habitants

CA Haut Bugey*

6 communes - 6 089 habitants

CC Plaine de l'Ain*

10 communes - 4 911 habitants

Population : source INSEE 2023

* seulement pour une partie de leurs territoires. L'autre partie appartient à des syndicats de traitement voisins.

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITOM Nord-Isère est dirigé par un Comité syndical de 45 délégué(e)s désigné(e)s au sein de chaque EPCI adhérent.

Le nombre de délégué(e)s par EPCI est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur chaque territoire (2 délégué(e)s par EPCI + 1 par tranche de 11 500 habitants).

SMND 17 délégué(e)s Michel FAYET Alain BERGER Patrick BOUSQUET Patrick CASTAING Hervé CHAMPEAU Chantal BUSSY Céline DEBES Christophe DENIS Vanessa DEVAUX jusqu'en mai 2025, remplacée par Alain MARY Jean-Pierre GIRARD Denis GIRAUD Jean-Pierre JOURDAIN Pierre MARMONIER Patrick ROSET Noël SUCHET Julie VERNAY-GASS Claude VILLARD jusqu'en mai 2025, remplacé par Jean-Marc POUILLON	SYCLUM 15 délégué(e)s Frédéric GONZALEZ Bernard BADIN Maurice BELANTAN David EMERAUD Patrick BLANDIN Denis BOUVIER PATRON Max GAUTHIER Daniel LOMBARD François MANON Roger MARCEL Jean-Marie OGER-PREVOT Jean-Claude PARAVY Gilbert POMMET Marie-Pierre CUTIVET Patrick ROSSI
CA Haut Bugey 2 délégués Didier BOURGEAIS Daniel MATHIEU	CC Plaine de l'Ain 2 délégués Daniel BEGUET André MOINGEON
CC Bugey Sud 5 délégué(e)s Annie BIONDA Jean-Philippe BRUN Pauline GODET Michel-Charles RIERA Xavier VINCENT	CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné 4 délégué(e)s Jean-Louis ANDREU Roger DAVRIEUX Sandrine POZZOBON-MAITRE Jean-Louis TURMAUD



4
Comités syndicaux
en 2025



21
Délibérations

LE BUREAU

Le Bureau réunit le Président et les 9 Vice-Président(e)s élus parmi les délégué(e)s.



Jean-Pierre GIRARD
Président
SMND



Jean-Pierre JOURDAIN
1^{er} Vice-Président
délégué aux mâchefers
SMND



Maurice BELANTAN
2^{ème} Vice-Président
délégué à l'étude de la compétence traitement
SYCLUM



Pauline GODET
3^{ème} Vice-Présidente
déléguée au MPGP
CC Bugey Sud



Roger DAVRIEUX
4^{ème} Vice-Président
délégué aux optimisations et conformité
CC LYSED



Roger MARCEL
5^{ème} Vice-Président
délégué à la surveillance environnementale
SYCLUM



Daniel MATHIEU
6^{ème} Vice-Président
délégué aux finances
CA Haut Bugey



Daniel BEGUET
7^{ème} Vice-Président
délégué au PRPGD
CC Plaine de l'Ain



Bernard BADIN
8^{ème} Vice-Président
délégué à la valorisation énergétique
SYCLUM



Max GAUTHIER
9^{ème} Vice-Président
délégué à la communication
SYCLUM

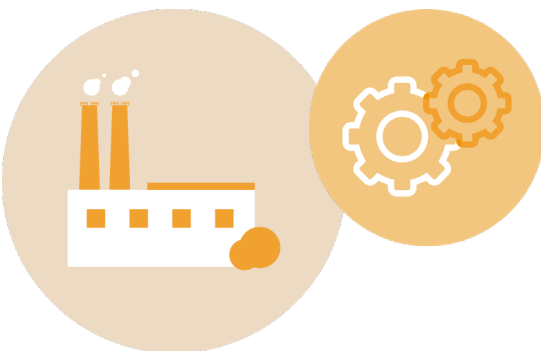
L'organisation administrative 3.

En 2025, l'équipe administrative se compose d'une directrice générale des services, d'une directrice adjointe, d'une chargée de communication et d'une assistante administrative (mise à disposition à 30% auprès d'une autre structure).

4 L'outil de traitement

Le SITOM Nord-Isère dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), appelée Pôle Déchet-Énergies, pour traiter les déchets ménagers du territoire.

Le SITOM Nord-Isère est propriétaire de l'UVE dont il détient l'autorisation d'exploitation par arrêté préfectoral en date du 9 février 2006.



La conduite, l'entretien et la maintenance de l'UVE sont confiés à Ronaval.



18^{ème} année d'exploitation



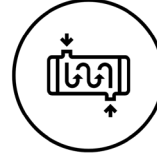
176 000 tonnes capacité autorisée



2 lignes 11 t/h chacune



80 t/h vapeur produite



14,6 MWe puissance turbo-alternateur



12,3 MWth 2 échangeurs réseau de chaleur

L'EXPLOITATION

Depuis 2023, l'exploitation de l'UVE du SITOM Nord-Isère est confiée à Ronaval, filiale de Veolia, à travers un **marché public global de performance (MPGP)**, pour une durée de 10 ans.

TRANCHE FERME

Conception et réalisation de travaux d'optimisation et de mise aux normes (18,2 M€ d'investissement)
Exploitation et maintenance de l'UVE (72,3 M€)

118,1 M€

TRANCHE OPTIONNELLE AFFERMIE

Conception et réalisation de la plateforme de broyage des encombrants (4,3 M€ d'investissement)
Exploitation de la plateforme de broyage des encombrants (7,4 M€)

TRANCHES OPTIONNELLES NON-AFFERMIES

Conception et réalisation d'une installation de production d'hydrogène (12,1 M€ d'investissement)
Exploitation d'une installation de production d'hydrogène (3,8 M€)

Au sein du Pôle Déchets-Énergies, Ronaval compte 35 personnes. Les fonctions ressources et supports sont assurées au sein de la direction régionale Bourgogne Auvergne Rhône-Alpes de Veolia située à Vaulx-en-Velin (69).

35 personnes



Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

La certification ISO 50 001 5.

Depuis 2015, le SITOM Nord-Isère dispose de la certification ISO 50 001, norme internationale dédiée au management de l'énergie, pour son **engagement dans l'amélioration continue des performances énergétiques** du Pôle Déchets-Énergies.

Pour le mandat 2020-2026, les élu(e)s du SITOM Nord-Isère ont défini la politique énergétique applicable à l'UVE autour de 4 axes principaux :

Pérenniser la performance du réseau de chaleur



Augmenter la valorisation énergétique électrique et thermique



Réduire la consommation électrique de l'UVE



Être acteur de la lutte contre le changement climatique



Le **Système de Management de l'énergie (SMé)** mis en place garantit ainsi le respect de ces valeurs avec une volonté permanente d'amélioration continue tout en assurant la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires à l'atteinte d'objectifs et de cibles définis. Le système est revu annuellement dans le cadre de revues de management.

Le renouvellement de la certification ISO 50 001 a été obtenu en 2024 pour une durée de 3 ans. L'audit de suivi réalisé sur 2025 confirme le maintien de la certification.



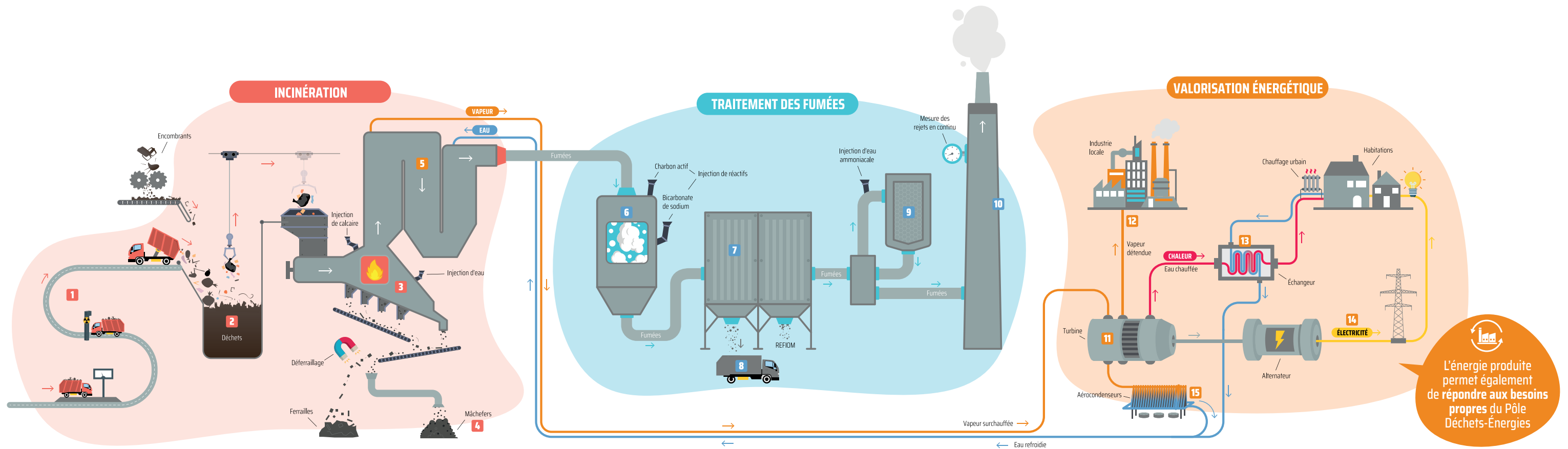


SYNTHÈSE TECHNIQUE

.....

1 Process industriel

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

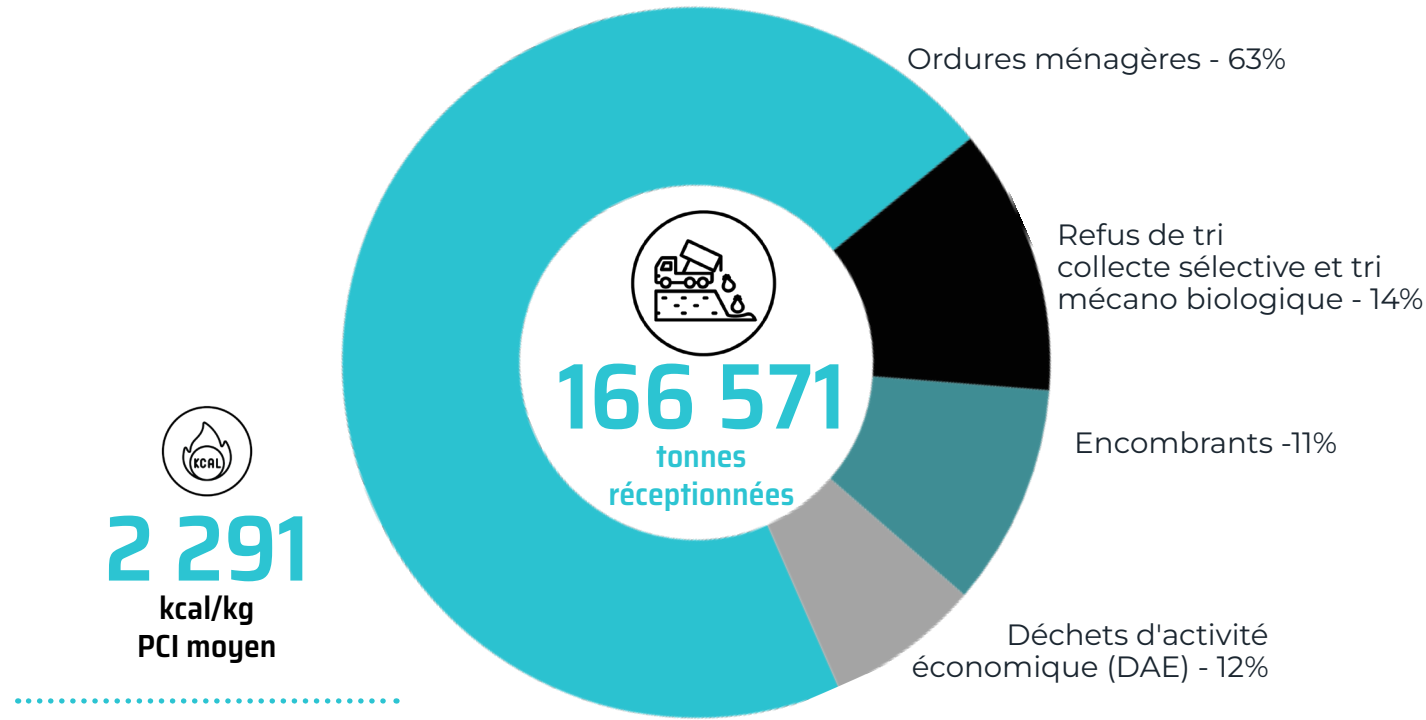


2 Déchets traités

En 2025, le SITOM Nord-Isère a géré 166 741 tonnes. Aucun détournement vers d'autres exutoires de traitement n'a eu lieu sur l'année 2025. Une partie des encombrants a été broyée par d'anciens prestataires et facturée à l'entrée de leurs sites, mais le tonnage réellement livré à l'usine est légèrement inférieur (-170 t) en raison des stocks et des déchets écartés avant transport, ce qui explique l'écart entre les quantités facturées et réceptionnées.

62% de ce gisement est issu de la collecte sur le territoire du SITOM Nord-Isère, le reste provenant de partenaires publics et privés.

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par les adhérents a diminué de 2% par rapport à 2024.



	2024	2025	Evolution 2024/2025
Déchets gérés (tonnes)	142 277 -10 801 détournées	166 741 -170	+17,2%
Déchets incinérés (tonnes)	132 952	163 966	+23,3%
PCI (kcal/kg)	2 182	2 291	

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de publication : 09/10/2026

Fonctionnement des fours 3.



	2024		2025		Evolution 2024/2025
	Fonct. heures	Dispo.*	Fonct. heures	Dispo.*	
Ligne n°1	5 148	59%	7 682	88%	+49,22%
Ligne n°2	6 567	75%	7 620	87%	+16,03%

* calculée sur le nombre d'heures de l'année 2025, soit 8 760 heures

Le temps de fonctionnement des fours sur 2025 est en nette amélioration par rapport à l'année précédente, année particulière de travaux de modernisation, mais reste en deçà de la capacité d'engagement annoncé par Ronaval de 8 150 heures (soit 93 % du fonctionnement brut, c'est-à-dire si l'usine fonctionnait H24 sans arrêt).



4 Les sous produits

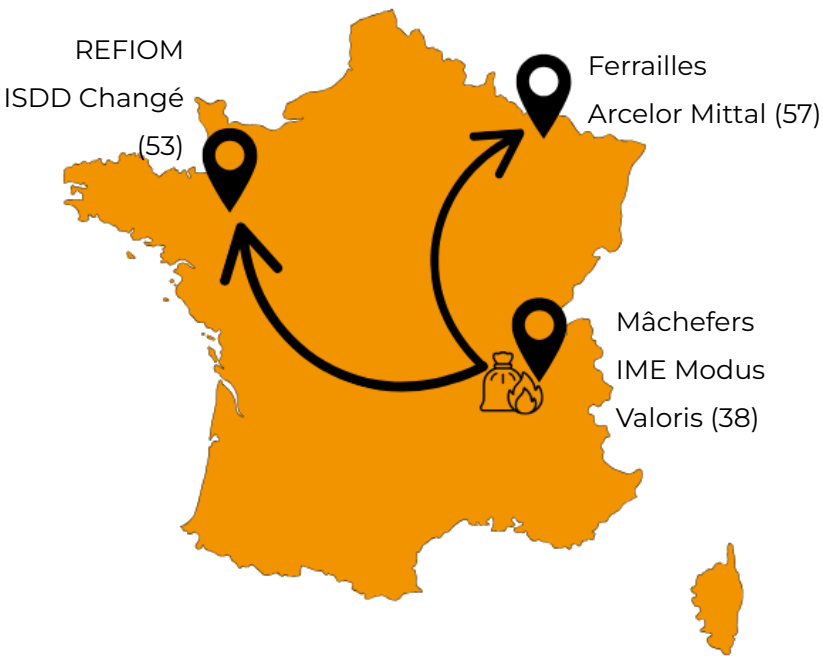
39 493 tonnes de résidus d'exploitation produits par l'UVE

24% du tonnage incinéré



	2024		2025		Evolution 2024/2025
	Volume tonnes	Ratio à la tonne incinérée kg/tonne	Volume tonnes	Ratio à la tonne incinérée kg/tonne	
Mâchefers	24 287	183	30 596	187	+2,2%
Métaux ferreux	1 978	15	2 628	16	+6,7%
REFIOM*	4 617	35	6 269	38	+8,6%
TOTAL	30 882		39 493		

* Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères



Les mâchefers ont été évacués en totalité sur l'installation de maturation et d'élaboration des Mâchefers (IME) de l'entreprise Modus Valoris à Bourgoin-Jallieu (38). Ils sont préparés pour être valorisés en sous-couche routière. En sont également extraits 505 tonnes de métaux non ferreux qui sont recyclés. Sur 2025, il n'y a pas eu de campagne d'affinage sur les métaux ferreux (planification début 2026).

Les REFIOM sont traités en installation de stockage de déchets dangereux à Changé (53).

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date d'information publique : 13/10/2026

5 Consommations de l'UVE

Electricité
97% issue de la production de l'UVE

Fuel
en baisse par rapport à 2024 (année de travaux)

Eau
90% en provenance d'eau de forage

Réactifs
en baisse en raison de la typologie des déchets incinérés

	2024		2025		Evolution 2024/2025
	Conso.	Ratio à la tonne incinérée	Conso.	Ratio à la tonne incinérée	
Electricité	15 172 MWh	114 kWh/t	20 383 MWh	124 kWh/t	+8,8%
Fuel	355 m³	2,7 L/t	253 m³	1,5 L/t	-44,4%
Eau	60 214 m³	0,45 m³/t	57 082 m³	0,35 m³/t	-22,2%
Chaux (jusqu'en juin 2024)	1 198 t	14,4 kg/t	-	-	-
Bicarbonate de sodium (à partir de août 2024 pour la ligne 2 et octobre 2024 pour la ligne 1)	903 t	18,1 kg/t	3 606 t	22 kg/t	+21,5%
Charbon actif	70 t	0,52 kg/t	134 t	0.82 kg/t	+57,7%
Calcaire (à partir de fin novembre 2024)	116 t	2,3 kg/t	594 t	7,3 kg/t	+217,4%
Ammoniaque	304 t	2,29 kg/t	435 t	2,7 kg/t	+17,9%

Les consommations correspondent aux besoins de l'UVE pour fonctionner.



6 Valorisation énergétique



381 783 MWh
de vapeur produite
(2,33 MWh/t incinérée)
+24% par rapport à 2024

La production totale de vapeur produite est en hausse grâce à une meilleure disponibilité des fours.

102 050 MWh
valorisation thermique
(622 kWh/t incinérée)
+24% par rapport à 2024



0 MWh
Site industriel SEQENS

46 584 MWh
Réseau de chaleur urbain
18 kml de réseau
5 200 équivalents logements chauffés



55 466 MWh
Auto-consommation UVE

76 847 MWh
valorisation électrique
(469 kWh/t incinérée)
+32% par rapport à 2024



56 979 MWh
Vente d'électricité
équivalent aux besoins
de près de 26 000 personnes

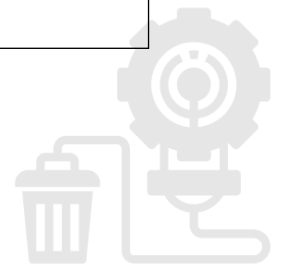
19 868 MWh
Auto-consommation UVE



La production d'électricité s'est améliorée grâce aux travaux réalisés, même si des optimisations restent possibles pour atteindre son plein potentiel.

FONCTIONNEMENT DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026



	2024	2025	Evolution 2024/2025
Temps de fonctionnement du GTA (heures)	7 263	8 235	+13,4%
Puissance moyenne de production (MW)	6,5	9,3	



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE

90,7 %
performance énergétique

La performance énergétique des installations est en forte hausse par rapport à l'année 2024, grâce à l'amélioration du fonctionnement de l'usine mais également grâce aux nouveaux compteurs installés sur certains équipements d'autoconsommation d'énergie.



SYNTHÈSE ENVIRONNEMENTALE

.....

1 En bref



La majorité des dépassements en HCl s'est concentrée en début d'année (janvier-février), en raison des ajustements nécessaires au nouveau traitement des fumées, avec un retour à un fonctionnement nominal à partir de mars. Les dépassements en CO s'expliquent par des encrassements d'équipements et des incidents ponctuels (explosions de bonbonnes), tandis que les émissions de poussières ont nettement diminué grâce à des opérations de maintenance et de remplacement des filtres.



Contrôle des rejets atmosphériques 2.

Les 2 lignes de combustion sont équipées d'analyseurs en continu des émissions à la cheminée.

Paramètres analysés :
Monoxyde de carbone (CO), Carbone organique total (COT), Poussières totales, Chlorure d'hydrogène (HCl), Fluorure d'hydrogène (HF), Dioxyde de soufre (SO_x), Dioxyde d'azote (NO_x), Ammoniac (NH₃).
Un suivi en continu du mercure (Hg) a été mis en place en fin d'année 2023.

Moyennes des concentrations annuelles du suivi continu

	CO	COT	Poussières	HCl	HF	SO _x	NO _x	NH ₃	Hg
VLE en mg/Nm ³	50	10	10	10	1	50	80	30	0,02
Ligne 1	15,12	0,44	2,83	1,87	0,01	1,20	43,88	1,53	0,0024
Ligne 2	17,01	0,44	2,57	2,74	0,16	8,50	42,50	1,75	0,0016

Un compteur permet de comptabiliser les dépassements semi-horaires qui pourraient survenir.

Dioxines et furanes

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu par cartouches, disposées sur des périodes d'environ 4 semaines, pour mesurer la concentration en dioxines et furanes dans les émissions. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses.

Sur 2025, la moyenne cumulée des résultats des 26 prélèvements mensuels effectués sur les deux lignes est de 0,040 ng-ITEQ/Nm³.

Ce résultat est proche de 2024. En 2025, trois dépassements de dioxines ont été observés sur la ligne 2, principalement liés à des arrêts brutaux et redémarrages entraînant des conditions favorables à leur formation et à leur accumulation dans les équipements. Malgré ces épisodes, les contre-analyses se sont révélées conformes et la disponibilité des dispositifs de mesure est restée très élevée, en nette amélioration par rapport à l'année précédente.



2 contrôles par an sont réalisés en complément par un organisme de contrôle agréé et indépendant (SOCOR AIR). Les paramètres analysés sont les mêmes que les mesures en continu et semi-continu pour les dioxines, auxquels s'ajoutent les émissions en métaux lourds.

Les contrôles 2025 ont mis en évidence quelques dépassements ponctuels sur la ligne 2 (CO et un léger sur le SO₂), attribués à des événements isolés, mais toutes les contre-analyses se sont révélées conformes. Des actions correctives sont prévues début 2026 en complément de celles déjà initiées sur 2025.



3 Surveillance environnementale

En complément des mesures d'autosurveillance sur les fumées, le SITOM Nord-Isère réalise une surveillance environnementale autour du site pour les dioxines et métaux lourds avec :

- des mesures sur les retombées atmosphériques deux fois par an via des jauges Owen installées durant deux mois puis analysées par l'association ATMO AURA
- des prélèvements d'air trois ans sur quatre, quatre fois deux semaines directement par l'association ATMO AURA
- des mesures annuelles dans les lichens par le bureau d'études Evinerude

La synthèse de ces résultats est faite par le bureau d'études Bio-Tox, spécialiste des risques sanitaires et environnementaux.

Cartographie des points de surveillance autour du Pôle Déchets-Énergies

- ▲ Prélèvement air
- Jauges Owen
- Prélèvements Lichens



Ces résultats sont contrôlés et discutés en Comité de surveillance environnementale (CSE) composé d'élus du territoire et des associations environnementales ; ainsi qu'en Commission de suivi de site (CSS), organe réglementaire formé en sus de la DREAL et de la Préfecture de l'Isère.

Les résultats complets sont disponibles sur www.sitom-ni.fr



Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Jauge Owen



Prélèvement
de lichens



SYNTHÈSE ÉCONOMIQUE

.....

1 Coût de l'outil de traitement



166 741

tonnes
gérées
en 2025



10,6

M€
coût
d'exploitation



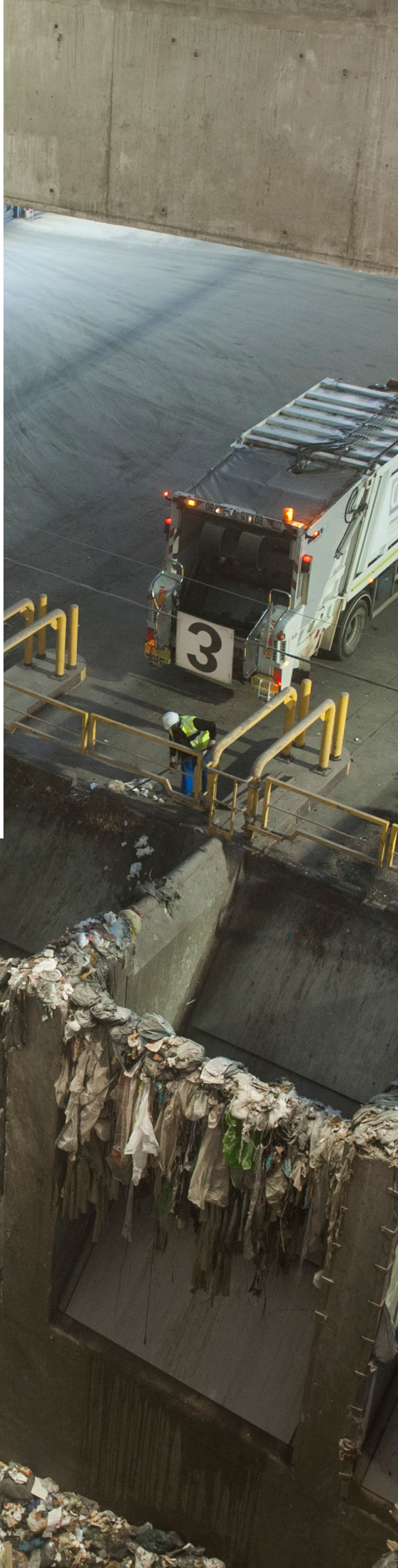
4,8

M€
de recettes
de valorisation énegetique



22,3

M€
de recettes de traitement
des déchets et assimilés



Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Grille 2. tarifaire

Les tarifs appliqués par le SITOM Nord-Isère aux apports de déchets en 2025 varient en fonction de l'apporteur, du gisement ainsi que de la disponibilité des installations.

Sauf mention expresse, les tarifs s'entendent hors TGAP qui est de 15€ HT/tonne pour l'année 2025.

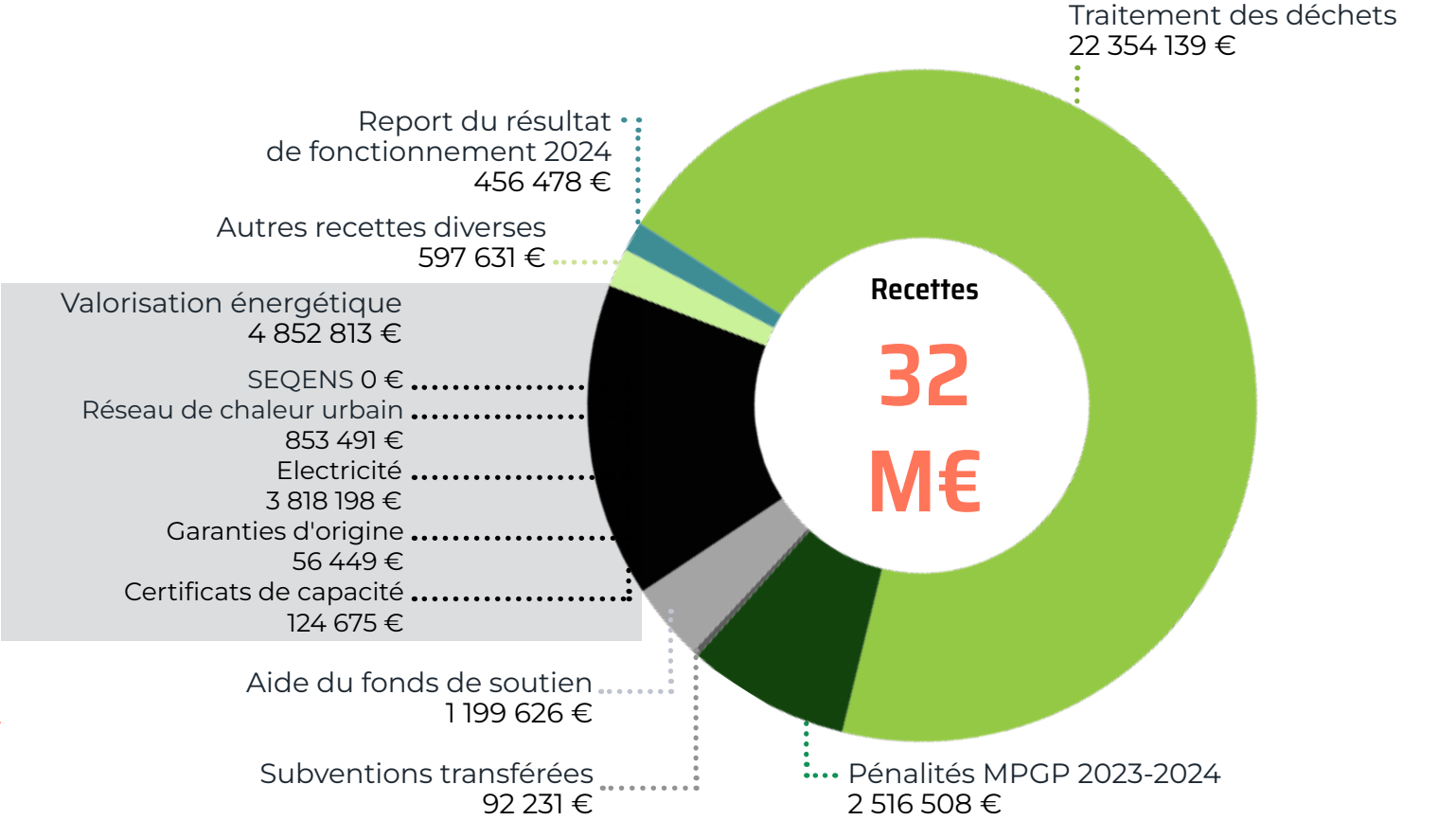
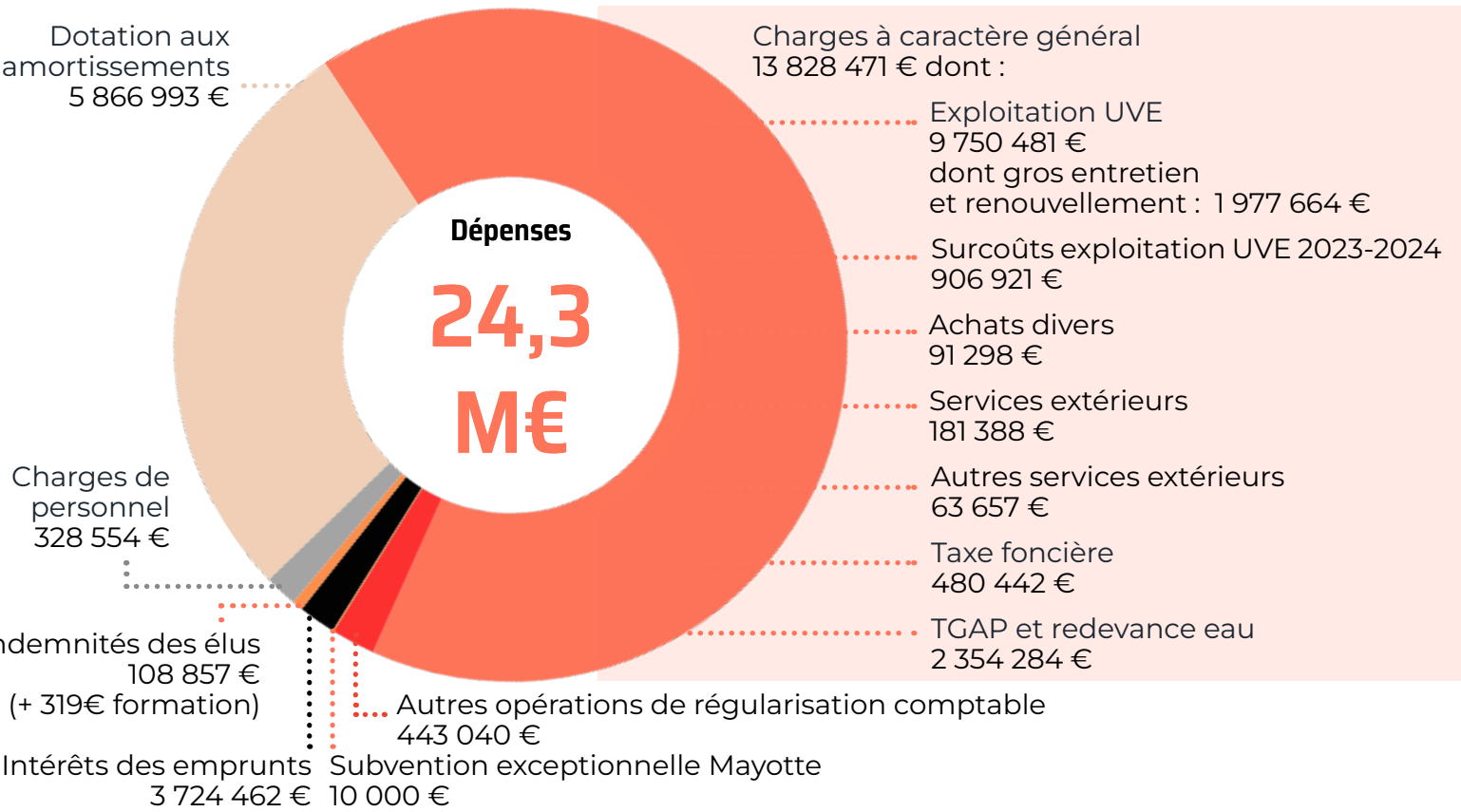
A noter qu'un tarif de 7,50 € HT/t pour les résidus à haut PCI issus d'opérations de tri attestées comme performantes, par exemple, sur les refus de tri de collecte sélective, est applicable sous conditions d'une performance énergétique supérieure ou égale à 0,70 de l'UVE, et de la transmission des attestations exigées réglementairement.

Apporteur	Type d'apport	2024 € HT/tonne	2025 € HT/tonne	Evolution 2024/2025
EPCI adhérents	Ordures ménagères résiduelles	118	113	-4,4%
	Encombrants incinérables non broyés	140	140	0%
EPCI non-adhérents en convention et/ou ponctuel, en réponse à des appels d'offres avec suspension du service en cas d'arrêt des installations	Ordures ménagères résiduelles	120	120	0%
	Refus de tri collecte sélective, mécano biologique, etc.	121	121	0%
Clients privés en convention avec maintien du service en cas d'arrêt des installations	Déchets non dangereux incinérables	150	150	0%
Clients privés en convention avec suspension du service en cas d'arrêt des installations	Déchets non dangereux incinérables	135	135	0%
Administrations, sociétés, et particuliers en fonction de la disponibilité des installations Service ponctuel	Déchets non dangereux incinérables	161	161	0%
	Forfait entre 1 et 100 kg	31 incluant TGAP	31 incluant TGAP	0%
Douanes, Gendarmerie, Police, et / ou produits provenant de sociétés diverses saisis en douanes en fonction de la disponibilité des installations Service ponctuel	Forfait entre 1 et 100 kg	50 non soumis à TGAP	50 non soumis à TGAP	0%
Collectivités non-membres en réponse à des appels d'offres	Ordures ménagères résiduelles, refus de tri mécano biologique, refus de tri collecte sélective, etc.	fourchette entre 126 et 141	fourchette entre 126 et 141	0%

3 Compte administratif

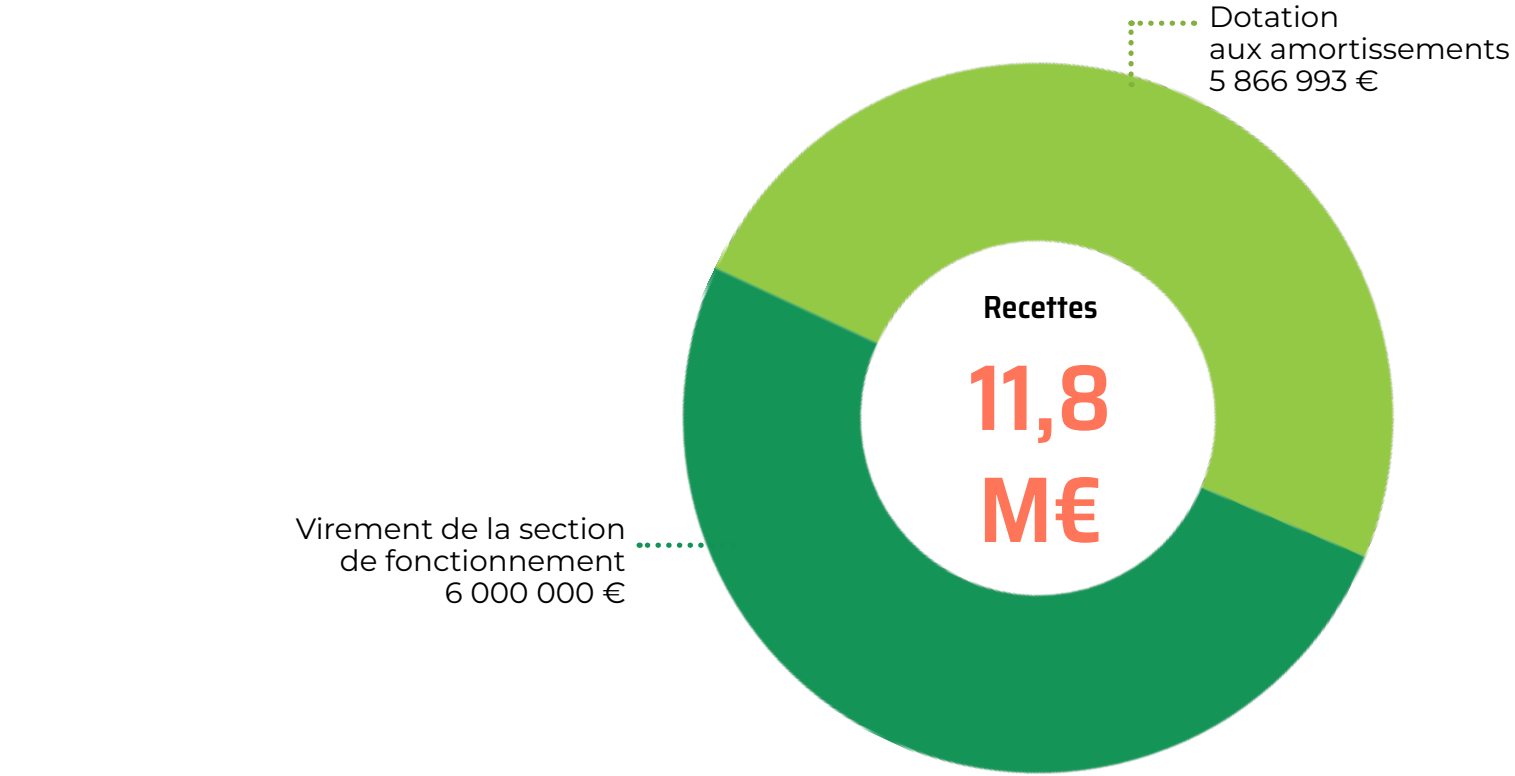
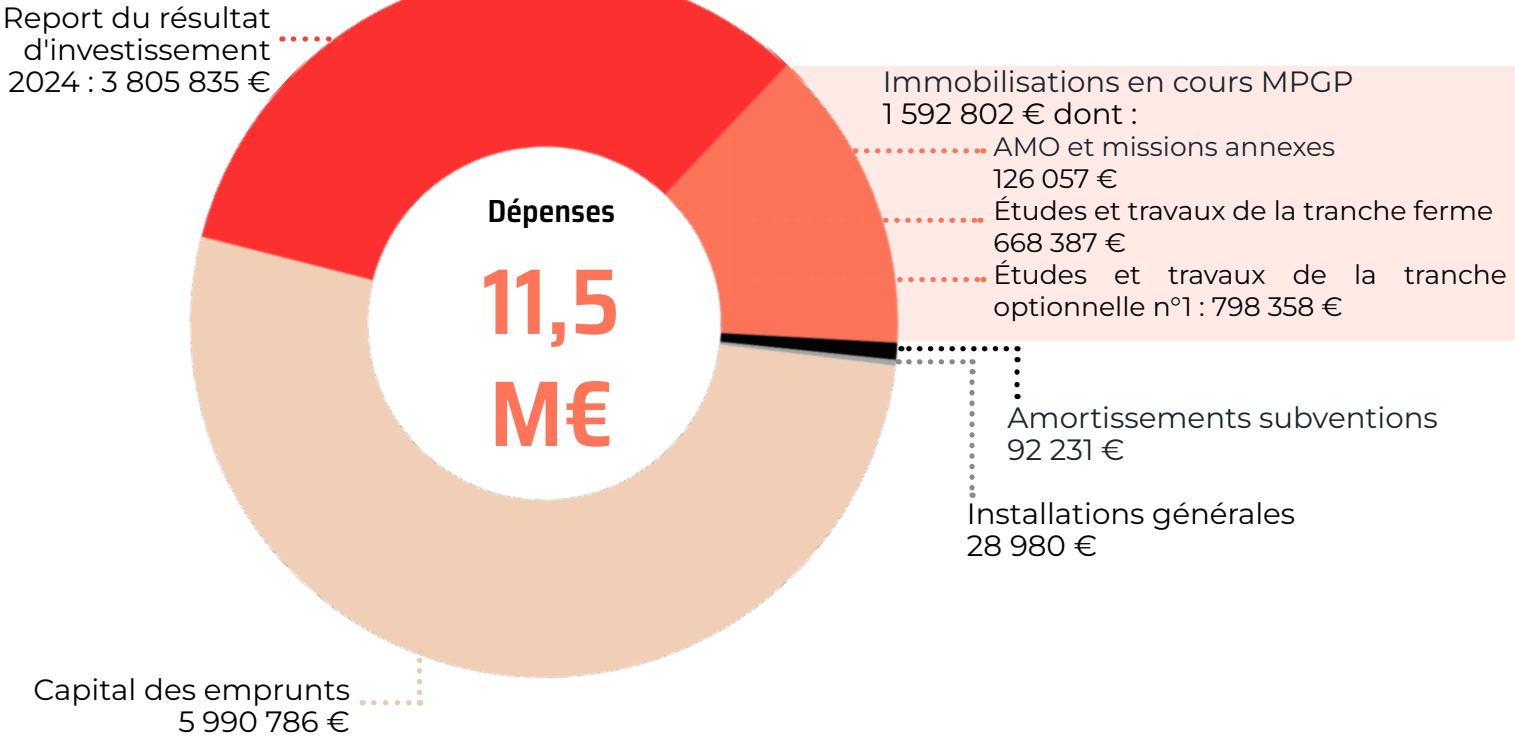
Les données chiffrées ci-après sont extraites du compte administratif 2025 et s'entendent hors taxe.

FONCTIONNEMENT



Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261001-D20261001-171-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

INVESTISSEMENT



+7,76 M€

Résultat de la section de fonctionnement

0,35 M€

Résultat de la section d'investissement

+8,11 M€

Résultat de clôture 2025

Ce résultat a été principalement basculé en 2026 sur la section d'investissement afin de financer le solde des travaux d'optimisation des installations prévus au MPGP et couvrir le différentiel de la part capital

au 31 décembre 2025

EN CONCLUSION



L'année 2025 constitue une année charnière, marquée par la première exploitation complète de l'Unité de Valorisation Énergétique après sa modernisation.

Avec 166 571 tonnes de déchets réceptionnées (+27 % par rapport à 2024) et près de 164 000 tonnes incinérées, l'installation retrouve un niveau d'activité correct.

La disponibilité des équipements progresse nettement par rapport aux trois années précédentes, tout comme la production énergétique, avec une hausse significative de la vapeur produite et de l'électricité générée.

La performance énergétique atteint un niveau particulièrement élevé (plus de 90 %), traduisant les effets positifs des investissements réalisés et de l'optimisation des procédés, et par l'ajout de nouveaux systèmes de comptabilisation de l'énergie.

Néanmoins des aléas tels que les explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote (générant des casses de barreaux de grille d'incinération, des fuites chaudière et des pics de CO) mais également des défaillances sur certains équipements, encrassés notamment, pénalisent cette progression et continuent de limiter l'atteinte des performances contractuelles.

Les performances globales de l'usine doivent ainsi encore progresser via la poursuite d'actions en cours d'identification.

L'année a également été marquée par la montée en puissance de nouveaux équipements, tels que la plateforme de broyage des encombrants, bien que des ajustements techniques restent nécessaires et feront l'objet d'améliorations en 2026.

Enfin, la surveillance environnementale ne met pas en évidence d'impact significatif attribuable directement à l'installation, confirmant la maîtrise globale des rejets dans un contexte local multifactoriel.

Ainsi, malgré une année encore marquée par une phase d'optimisation post-travaux, les résultats 2025 traduisent une dynamique positive.

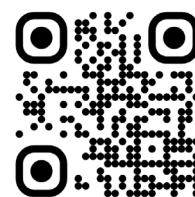
Les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées, avec pour objectif d'atteindre un fonctionnement pleinement nominal, durable et conforme aux ambitions environnementales et énergétiques du territoire.

Directeur de la publication : Jean-Pierre GIRARD, Président
Conception, rédaction et réalisation : service communication du SITOM Nord-Isère
Crédits : SITOM Nord-Isère, Veolia, Arem, Google Earth, Canva, Adobe Stock
Impression : Imprimerie CUSIN / juin 2026 / papier recyclé



Avenue des Frères Lumière - CS 42008
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex
04.37.03.23.90
contact@sitom-ni.fr

sitom-ni.fr



ENGAGÉ POUR OPTIMISER
SA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
LE SITOM NORD-ISÈRE EST CERTIFIÉ

